

### Conclusions

L'analyse des documents comptables de l'exercice 2021 de la régie du MIN de Bordeaux-Brienne me conduit à formuler les observations suivantes :

- *La régie consolide sa situation financière notamment grâce à un résultat d'exploitation excédentaire, la bonne tenue du chiffre d'affaires et un résultat net global positif en forte hausse.*
- *Le niveau de capacité d'autofinancement est très satisfaisant en raison d'un cycle d'exploitation vertueux.*
- *Le fonds de roulement net global est en augmentation et équivaut à 2,5 années de charges de fonctionnement. Il représente l'excès des ressources stables sur l'actif immobilisé et constitue la marge de sécurité financière de l'établissement. Les capitaux permanents couvrent la totalité des immobilisations et une partie des actifs circulants. Le niveau d'endettement est nul.*
- *Le niveau de la trésorerie nette est très élevé et en constante progression : +50 % en 5 années.*
- *Le montant des restes à recouvrer est en baisse par rapport à l'exercice précédent en raison d'un recouvrement ciblé. Le taux de recouvrement reste à un niveau élevé.*
- *La régie dispose de marges de manœuvre intéressantes dans l'optique de futurs investissements, et peut puiser dans ses réserves pour les satisfaire. Tous les indicateurs sont bons.*

## 1 ANALYSE DES RÉSULTATS

### 1.1 LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de fonctionnement du Compte Financier 2021 est excédentaire à hauteur de 434 174 €, en forte hausse (+ 245 552 € soit +130%) par rapport à l'exercice précédent.

De manière globale, les produits ont augmenté plus vite que les charges : + 12,2 % contre + 5,4 %.

## 1.2 LA FORMATION DU RÉSULTAT

### 1.2.1 LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

**Le résultat d'exploitation hors impôt sur les sociétés est excédentaire (+ 352 873 €) et augmente de 271 858 € en un an.**

- **Les produits d'exploitation sont en hausse de 364 999 € (+ 11,2 %) entre 2020 et 2021.** Le chiffre d'affaires connaît une progression de + 2,8 % sur un an.

Les reprises sur provisions sont en forte augmentation : 198 193 € en 2021 contre 3 110 € en 2020. Ces deux évolutions expliquent en grande partie la trajectoire du résultat d'exploitation.

- **Les charges d'exploitation sont en baisse de 34 683 € (- 3,4%) entre 2020 et 2021.**

Les postes qui connaissent des variations importantes sont :

- Fournitures d'entretien (-61%)
- Location de matériel (-85%)
- Contrôle Entrées/Sorties (- 30%)

### 1.2.2 LE RÉSULTAT FINANCIER :

**Le résultat financier du compte 2021 est en retrait par rapport à 2020 (5 491 € en 2021 contre 12 706 € en 2020) en raison des taux de rémunération bas.** Les produits financiers sont composés exclusivement de produits de participation (Compte à terme du Crédit Municipal). Les charges financières sont nulles.

### 1.2.3 LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :

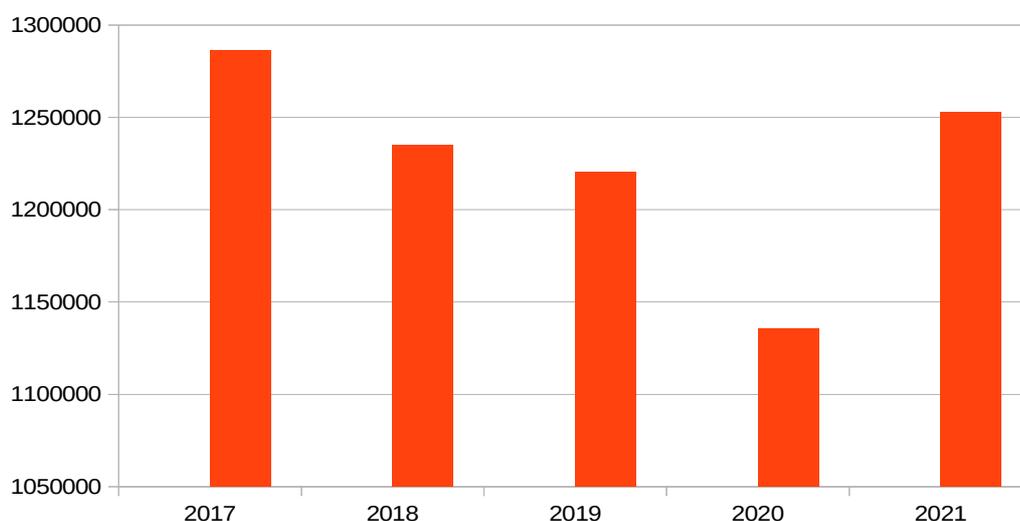
**Le résultat exceptionnel du compte 2021 est excédentaire de 227 310 €** contre 161 025 € l'année précédente soit une hausse de 66 285 € en un an. Les produits exceptionnels sont composés notamment de la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ainsi que de droits de première accession.

**L'impôt sur les sociétés est calculé en 2021 à hauteur de 151 501 €,** contre 66 123 € en 2020.

## 2 LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent de fonctionnement c'est-à-dire la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. La CAF est obtenue au moyen des seules opérations qui se finalisent en trésorerie, c'est-à-dire qui font l'objet d'un décaissement et d'un encaissement. Elle correspond à ce qui reste à l'établissement une fois qu'elle a acquitté l'ensemble de ses charges réelles et encaissé la totalité de ses produits de fonctionnement réels. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. LA CAF brute doit a minima couvrir le remboursement en capital de l'emprunt. Toute dégradation prolongée de la CAF brute compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement de l'établissement, voire sa solvabilité à moyen terme.

## La CAF brute



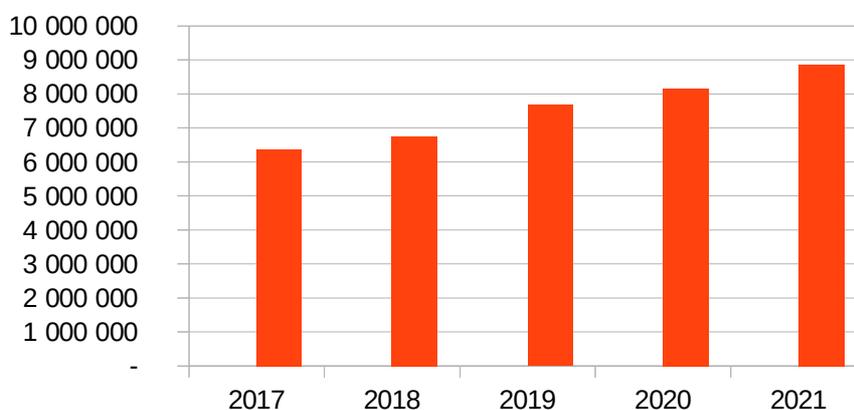
**La capacité d'autofinancement brute du compte financier 2021 s'établit à + 1 252 763 € alors que celle-ci était positive à hauteur de 1 135 554 € en 2020 soit une hausse de 10,3 %. La régie dispose d'une capacité d'autofinancement importante.**

La CAF nette est du même montant que la CAF brute puisque l'endettement est nul.

### 3 LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme de l'établissement (réserves, capital, emprunts, amortissements), issues de son cycle de financement et les emplois stables (actif immobilisé), issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale. Il constitue en clair la marge de sécurité financière de l'établissement.

## Fonds de roulement



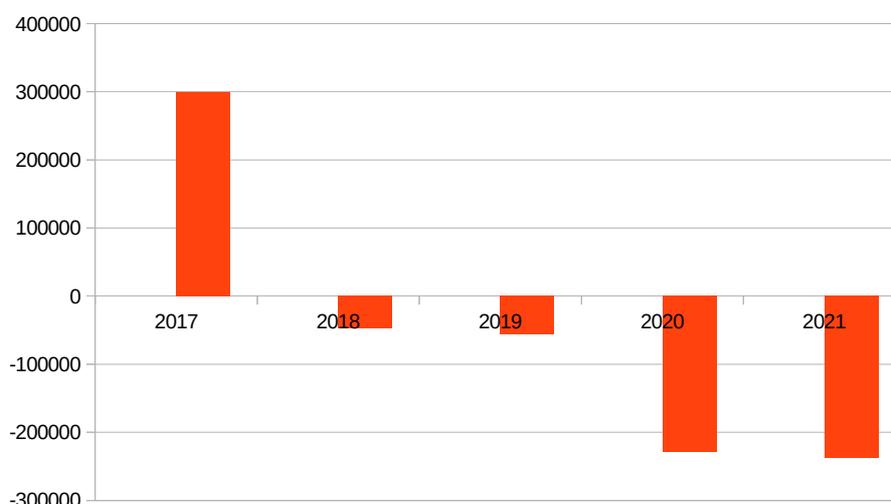
Le fonds de roulement net global (FRNG) est évalué à 8 852 918 € en 2021. Il est en augmentation de 39 % depuis 2017 et permet de couvrir 935 jours de charges de fonctionnement soit 31,2 mois. Ce niveau est largement au-dessus de la norme requise (2-3 mois). L'actif circulant est financé par le FRNG à hauteur de 93,3 %, ce qui est un taux très rassurant.

Un FRNG élevé peut être la conséquence :

- d'un excès des ressources stables découlant de recettes internes ou externes d'investissement,
- d'une insuffisance des emplois stables avec des immobilisations insuffisamment renouvelées.

## 4 LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre, d'une part, l'ensemble des créances et des stocks et, d'autre part, les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales,...). Il traduit le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. Ainsi, une créance constatée mais non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette constatée mais non payée permet de diminuer ce besoin.

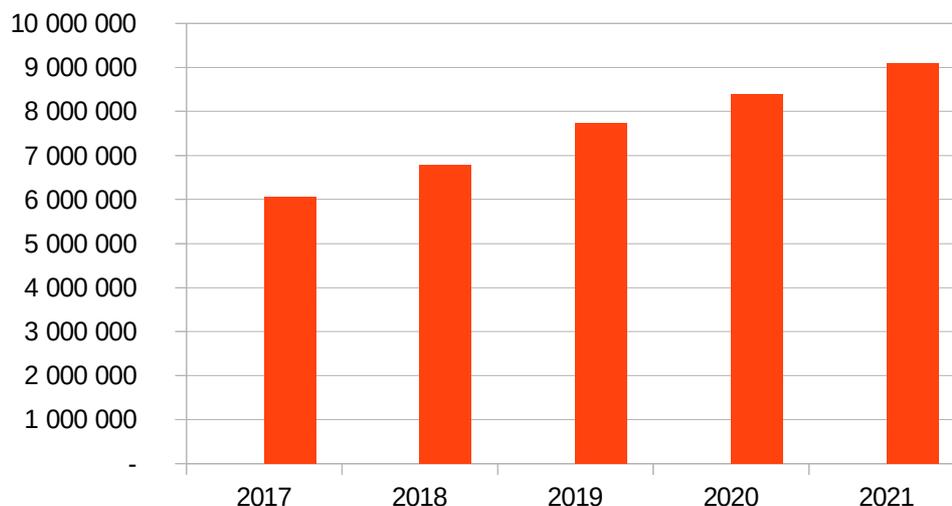


Le besoin en fonds de roulement s'établit à – 237 339 € en 2021. Un besoin en fonds de roulement négatif, ce qui est le cas depuis 2018, montre une ressource de financement. Le cycle d'exploitation fonctionne bien. De manière synthétique, la régie règle ses fournisseurs après avoir été payée par ses clients.

## 5 LA TRÉSORERIE

La trésorerie, c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement mais également entre les liquidités de l'établissement et ses financements à court terme retracés au bilan (ligne de trésorerie par exemple).

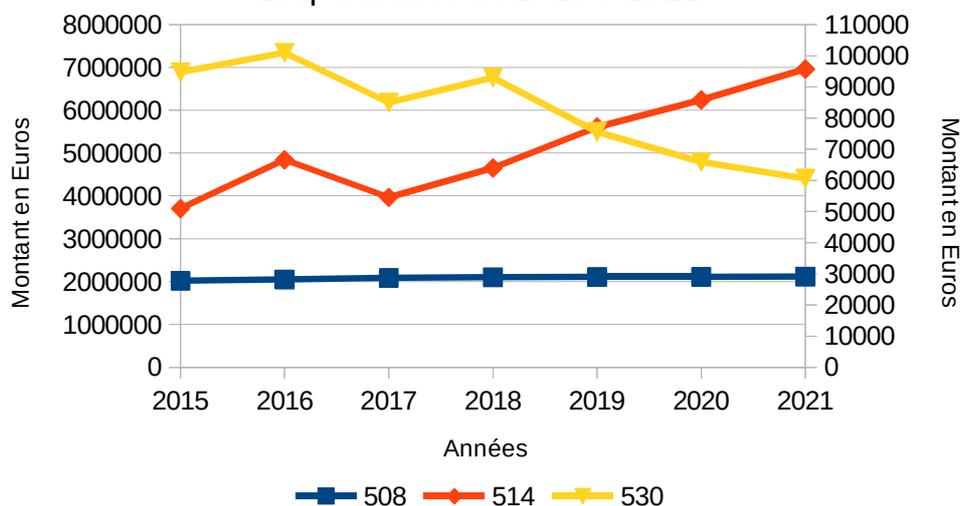
## La trésorerie



La trésorerie nette est de 9 090 256 € en 2021 contre 8 377 060 € en 2020 soit + 8,5 % en un an. Par rapport à 2017, la trésorerie nette a augmenté de 50 % soit un gain de plus de 3 millions d'€. Cela place l'établissement dans une situation confortable pour de futurs projets ou encore la facilité d'accès aux liquidités.

## 6 LES DISPONIBILITÉS

## Disponibilités de 2015 à 2021



Depuis 2015, le numéraire a baissé de 36 %. En 2015, il représentait 94 682 € contre 60 566 € en 2021. La publicité accompagnant la mise en place des abonnements, avec des tarifs préférentiels, associée à l'installation des caisses automatiques explique en grande partie cette baisse du numéraire.

Les valeurs mobilières de placement ont augmenté de 4,9 % en 6 ans. Elles connaissent un tassement depuis 2018 en raison de la faiblesse de rendement des produits à court terme (1 an maximum).

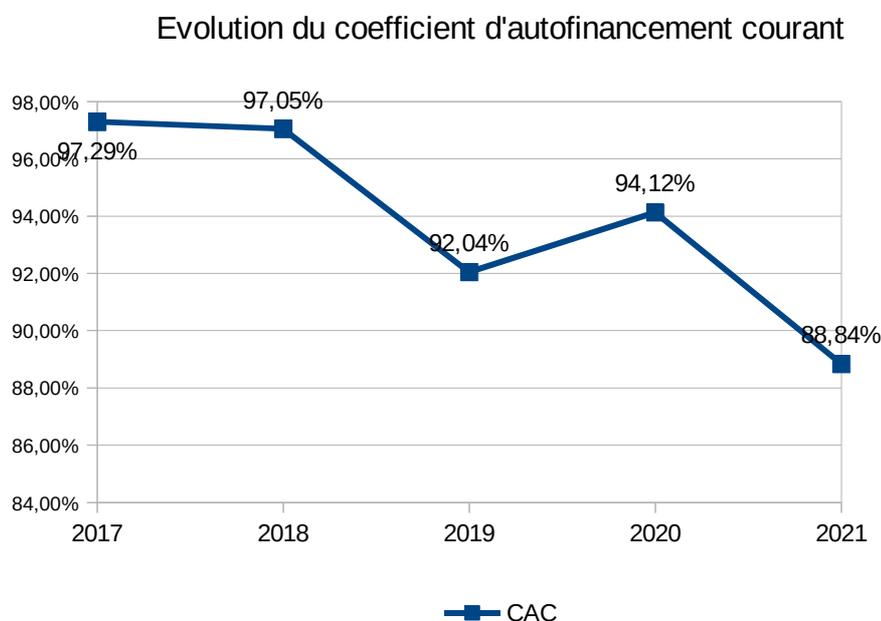
Le compte courant a progressé de + 88 % depuis 2015. Il est le reflet de la bonne santé financière de la régie.

## 7 L'ENDETTEMENT

L'endettement est nul. Dans sa stratégie d'investissement, la régie est dans la capacité de pouvoir emprunter à des conditions intéressantes même si elle a des réserves importantes, **la part des fonds propres représentant 95,3 % du total du bilan**. Ce taux est stable depuis 2017.

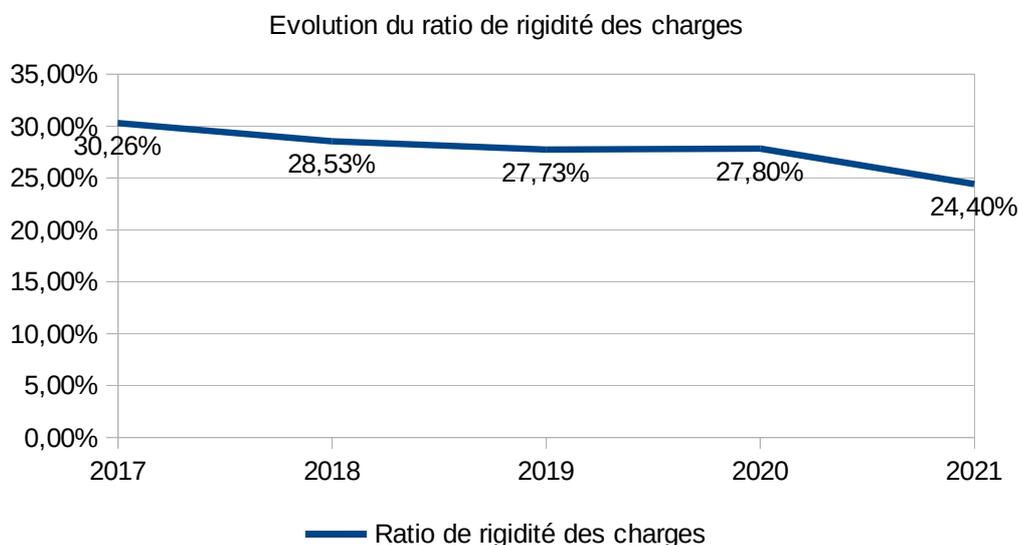
## 8 QUELQUES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

### 8.1 LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT



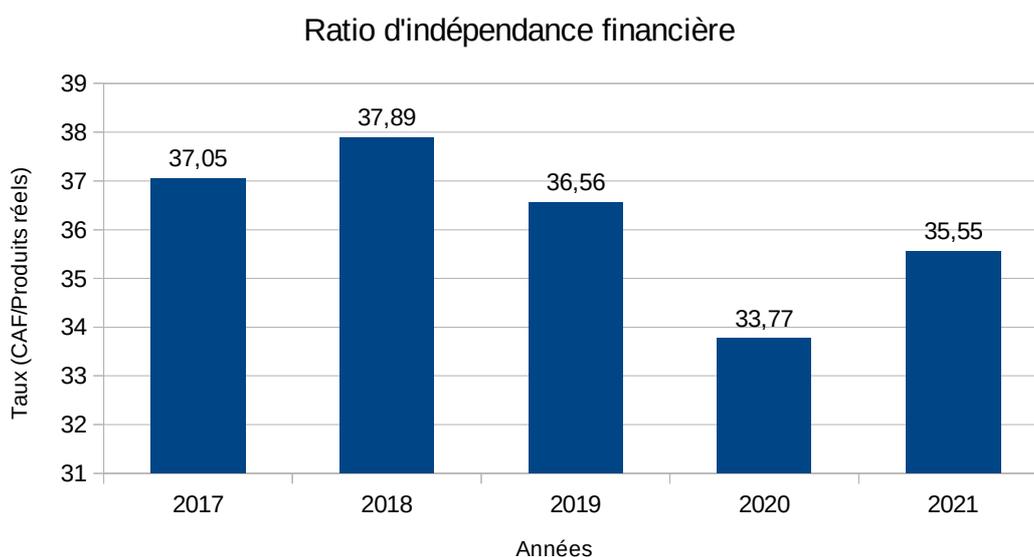
Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de l'établissement à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Un ratio supérieur à 100 % signifie que les recettes de fonctionnement sont insuffisantes pour couvrir les charges de gestion courante ainsi que l'annuité de la dette. Concernant la régie du MIN, ce ratio a diminué en 2021 puisqu'il est de 88,8 % contre 94,1 % un an auparavant. La marge disponible pour autofinancer les nouveaux équipements est encore réelle.

## 8.2 LE RATIO DE RIGIDITÉ DES CHARGES



Le ratio de rigidité des charges structurelles évalue la part des dépenses ayant un caractère incompressible (charges de personnel, contingents, intérêts) dans le total des recettes réelles de fonctionnement de l'établissement. Ce ratio est à un niveau de 24,4 %, loin du seuil d'alerte (55%).

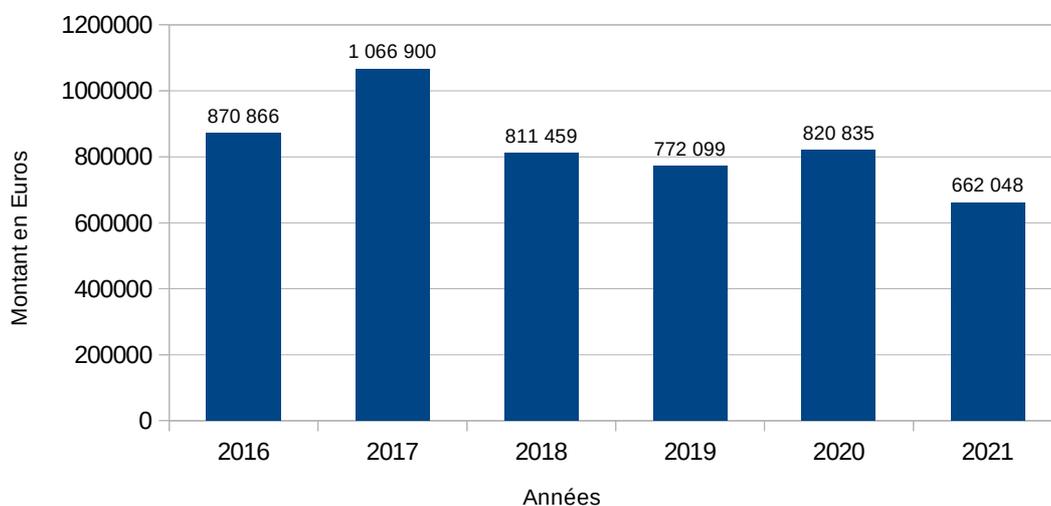
## 8.3 LE RATIO D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE



Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Ce ratio est de 35,55 % en 2021, il dépasse largement le seuil des 15 % requis.

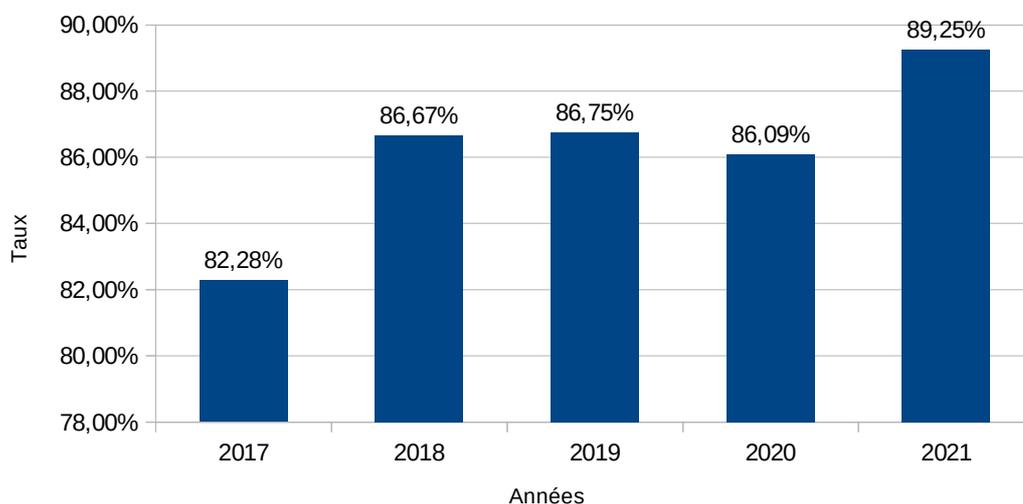
## 9 LE RECOURVEMENT : SITUATION DES RAR AU 31/12/2021

Evolution des restes à recouvrer en Montant

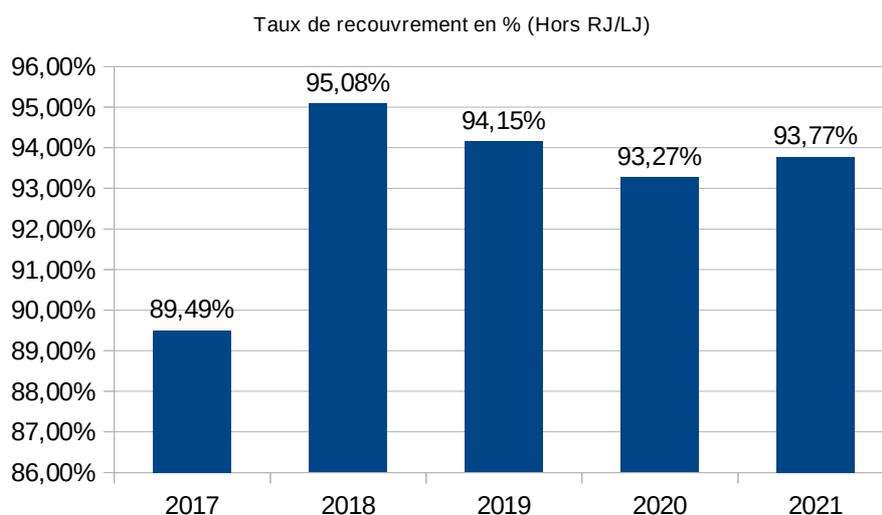


En valeur absolue, le montant des restes à recouvrer a diminué de 158 787 € par rapport à 2020 et s'établit à 662 048 €, un niveau jamais atteint depuis 2016. Un recouvrement ciblé sur les côtes en enjeu et l'admission en non-valeur d'une créance ancienne (clôture pour insuffisance d'actifs) sont à l'origine de cette amélioration.

Taux de recouvrement en % (dette globale)



Le taux de recouvrement s'établit à 89,25% en 2021 contre 86,09% l'année précédente. Il atteint son meilleur niveau depuis l'exercice 2017 grâce à une politique de relance cadencée, régulière et à une proportion plus faible d'entreprises en difficultés par rapport aux années antérieures.



Si on exclut les entreprises en liquidation ou en redressement judiciaire, le taux de recouvrement atteint 93,77 % en 2021, contre 93,27 % en 2020. Le taux est donc très élevé, ce qui signifie que les paiements spontanés sont nombreux.

Les dettes incompressibles (entreprises en difficultés ou en situation de liquidation judiciaire) représentent une proportion des restes à recouvrer égale à 41,6 % en 2021 contre 52,6 % en 2020.